

Retard dans les prestations

Rentes: «La situation reste clairement problématique!»

L'Office cantonal des assurances sociales a un peu revu sa copie. Pas suffisamment, selon Thierry Apothéloz.

Laurence Bézaguet

L'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) a décidé de repousser d'une semaine, parfois même de dix jours, le versement des rentes et allocations, effectué jusqu'alors le 1er de chaque mois. Ce nouveau calendrier, qui complique la vie de nombreuses personnes parmi les 60'000 bénéficiaires, a suscité un tollé («Tribune de Genève» du 30 octobre). Pas moins de 230 internautes ont réagi sur notre site internet! Les services de l'OCAS ont été submergés par les appels téléphoniques, ceux de l'Association de défense des locataires (Asloca) également.

Surpris et fâché, Thierry Apothéloz, magistrat de tutelle de l'OCAS, a immédiatement demandé l'annulation de cette décision: «L'État et ses régies autonomes doivent être là d'abord pour défendre les personnes âgées et le paiement de leurs rentes. En aucun cas pour adapter le quotidien de dizaines de milliers de personnes à un changement de pratique administrative.» Car l'OCAS motive ce changement abrupt par «la bascule vers un nouveau système informatique». Face à la pression, l'office n'a pas eu d'autre choix que de revoir sa copie: «Les rentes seront versées le 4e jour ouvrable du mois», a vite réagi l'OCAS.

Cela ne suffit pas à apaiser les tensions. Le temps est aux discussions entre l'OCAS et Thierry Apothéloz, nous fait savoir son porte-parole, Henri Della Casa: «La situation reste clairement problématique du point de vue du magistrat, raison pour laquelle des discussions doivent se tenir rapidement.»

Menace de rappels

Comment une telle méconnaissance du terrain est-elle possible de la part d'une administration censée aider ses bénéficiaires? «Les échéances de nombreux versements (assurances, loyer, etc.) sont situées en début de mois», rappelle l'un d'entre eux, visiblement très inquiet par la menace des rappels.

L'Avivo - association de défense des (futurs) retraités - et le groupe des retraités du syndicat Unia ont qualifié la décision de l'OCAS de «brutale et inadmissible. Retarder les versements pose un énorme problème pour les rentiers AVS qui n'ont pas assez de liquidités d'un mois à l'autre pour assurer les paiements mensuels.»

C'est à présent au tour du Parti du Travail (PdT) de s'indigner par la voix de son président, Alexander Eniline: «Le soi-disant rétropédalage est aussi ridicule

qu'insuffisant. L'excuse d'un changement de système informatique qui ne permettrait plus de verser les rentes au premier jour ouvrable est inepte. Quelle serait cette prétendue modernisation qui rendrait subitement l'OCAS incapable d'assurer une prestation qu'il a toujours pu assurer jusque-là?»

Président de la Commission de la cohésion de la Ville de Versoix, Éric Tamone a, lui, écrit aux responsables de l'OCAS pour manifester son mécontentement: «Une telle démarche met en évidence une triste méconnaissance de la réalité des individus les plus fragiles de notre société dans la gestion financière de leur quotidien ainsi que de leur capacité d'adaptation. La seule approche légale, gestionnaire et technocratique d'un tel dossier montre, une fois de plus, l'aveuglement des sphères dirigeantes des institutions publiques, qui perdent conscience du besoin réel d'une certaine population, qui vit au jour le jour avec des moyens très limités et ne se plaint dans l'ensemble jamais.»

Forte pression

Tous demandent à l'OCAS de revenir sur sa décision. Or un retour à la situation antérieure, c'est-à-dire un paiement au premier jour ouvrable du mois, ne serait techniquement plus possible, affirme l'office. «Les personnes précaires ne doivent pas être confrontées à des problèmes inextricables simplement pour faciliter la vie de technocrates aussi visiblement incompetents que dénués de respect et de sensibilité sociale», appuie le Parti du Travail, qui exige que les rentes soient payées le premier jour ouvrable du mois: «Nous ne voulons pas de solution intermédiaire!»

Président du groupe des retraités d'Unia et député d'Ensemble à Gauche, Pierre Vanek va déposer une motion pour remédier à cette situation. Selon lui, «la décision a été prise bureaucratiquement par l'administration de l'OCAS, dans le dos des autorités. En effet, le conseiller d'État responsable a affirmé ne pas avoir été informé. Le conseil d'administration de l'OCAS ne l'a pas davantage été», semble-t-il.